

19-JAN-2007

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

DYLOX® 420 - Insecticide liquide

COMMERCIAL

CONTENU NET _____ LITRES

Contient du trichlorfon

GARANTIE : Trichlorfon 420 g/L

N° D'ENREGISTREMENT 16387 – LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

A V E R T I S S E M E N T P O I S O N

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ENTREPOSER À MOINS DE 0°C. RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS
ET SEC.

ATTENTION - GARDER LOIN DE LA CHALEUR OU DES FLAMMES NUES.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Ce produit contient de l'éther de diéthylèneglycol et de monométhyle à 63,5 %, un produit
de formulation potentiellement toxique

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.</p>
--

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

PRÉCAUTIONS

FAIRE EN SORTE QUE LA BOUILLIE D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420 NE SOIT PAS APPLIQUÉE ET NE DÉRIVE PAS SUR LES VARIÉTÉS DE SORGHO SENSIBLES AUX PHOSPHATES, POUR NE PAS RISQUER DE BRÛLER LE SORGHO OU LE MILO.

Ne pas l'utiliser sur les autres cultures alimentaires et fourragères. Suivre les directives de l'étiquette au pied de la lettre. L'utilisation de doses d'emploi plus élevées que celles qui sont recommandées peut se traduire par un taux de résidus illégal dans les récoltes. Ne pas utiliser ce produit sur les récoltes en serres. Afin de protéger les poissons et la faune, ne pas contaminer les rivières, les lacs et les étangs.

L'Insecticide liquide DYLOX 420 peut tacheter la peinture des automobiles; en cas de contact accidentel, laver immédiatement la voiture.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

AVERTISSEMENT

Irrite les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Ce produit peut être nocif s'il est absorbé par la bouche, les voies respiratoires ou la peau. Prévenir tout contact avec les yeux ou la peau. Ne pas en inhaler les émanations. Toujours se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant l'application.
- Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Dans le cas où ce délai ne peut être respecté, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. GARDER CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PREMIERS SOINS : Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou contacter un centre antipoison en cas d'intoxication. Faire allonger le patient et le garder au calme. En cas

d'ingestion, provoquer le vomissement en faisant boire de l'eau à volonté puis donner une dose (15 mL) de sirop d'ipéca au patient. Si le vomissement ne débute pas dans les 10 ou 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Quand on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge du patient: répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. Faire promptement appel aux services d'un médecin. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE A PERDU CONNAISSANCE OU EST EN CONVULSIONS.** En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement la peau à l'eau tiède et au savon. En cas de contact avec les yeux, les laver sur-le-champ à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit inhibe la cholinestérase et stimule le système nerveux central. Les principaux symptômes sont les suivants: oppression de la poitrine, transpiration, contraction des pupilles, douleurs d'estomac, vomissement et diarrhée. Comme antidote, administrer du sulfate d'atropine à de fortes doses thérapeutiques et répéter au besoin jusqu'à la limite de tolérance. Le 2-PAM est aussi un antidote et peut être administré en même temps que l'atropine. Ne pas administrer de morphine. Surveiller l'œdème pulmonaire; dans les cas graves d'intoxication, il peut apparaître même 12 heures après l'accident. Dès le premier signe d'œdème pulmonaire, placer le patient sous la tente à oxygène et le traiter selon la gravité de ses symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale, par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

DYLOX est une marque déposée de Bayer.



GROUPE 1B INSECTICIDE

DYLOX® 420 - Insecticide liquide

COMMERCIAL

CONTENU NET _____ LITRES

Contient du trichlorfon

GARANTIE : Trichlorfon 420 g/L

N° D'ENREGISTREMENT 16387 – LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ENTREPOSER À MOINS DE 0°C. RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

ATTENTION - GARDER LOIN DE LA CHALEUR OU DES FLAMMES NUES.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Ce produit contient de l'éther de diéthylèneglycol et de monométhyle à 63,5 %, un produit de
formulation potentiellement toxique

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

MODE D'EMPLOI

L'Insecticide liquide DYLOX 420 offre l'avantage unique de ne pas nuire de façon significative aux insectes utiles (parasites, prédateurs et butineurs), tout spécialement lorsqu'il est appliqué selon les doses d'emploi minimales recommandées à l'hectare. L'Insecticide liquide DYLOX 420 renforce donc les éléments de contrôle naturels au lieu de les détruire. Cet avantage est cependant anéanti lorsque l'Insecticide liquide DYLOX 420 est utilisé de concert ou alternativement avec les insecticides non sélectifs.

DOSE D'EMPLOI : Mélanger la dose d'emploi recommandée d'Insecticide liquide DYLOX 420 dans la quantité d'eau requise pour bien couvrir tout le feuillage. La concentration requise dépend du genre d'appareil utilisé.

PULVÉRISATION : Une bonne couverture totale est essentielle pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Le calendrier des traitements doit être établi selon les conditions propres à la région. Contacter les agronomes de la région pour obtenir des renseignements plus précis.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* : Tronc commun - Utilisation des pesticides et Module - Pulvérisation aérienne (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Sur toutes les cultures, utiliser un volume de pulvérisation approprié pour obtenir un épandage complet et uniforme.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
GRANDES CULTURES Luzerne	Coliade de la luzerne Tisseuse de la luzerne Légionnaire de la betterave Ver-gris panaché Punaise fétide Punaise Lygus Punaise terne	1 à 1,5 L/ha 700 mL à 2,75 L/ha 1,5 à 2,75 L/ha 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare, à raison d'un traitement par coupe. Prévoir un délai de 14 jours à compter de l'application pour la coupe ou le pâturage. Ne pas traiter la luzerne 48 heures avant ou après une gelée ou toute période au cours de laquelle la température chute sous 5°C. Dans ces conditions, des dommages aux feuilles pourraient provoquer une perte de rendement.
Orge Lin Avoine Blé	Légionnaire uniponctuée Légionnaire à bandes jaunes Tisseuse de la betterave Ver-gris panaché Légionnaire bertha	1,5 L/ha 1,5 à 2,75 L/ha 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien mouiller. Répéter au besoin avant la floraison ou la sortie des épis. Ne pas traiter le lin après la floraison. Avoine, blé et orge peuvent être traités une fois de plus quand les épis sont sortis de leurs gaines. Ne pas faire d'application pendant les 21 jours qui précèdent la récolte.
Maïs (cultivé, sucré, à éclater)	Légionnaires Ver-gris	1,5 à 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien mouiller. Faire un maximum de trois traitements par saison. Pour traiter tôt, lorsque les plantes ont entre 8 et 30 cm de haut, diriger la bouillie vers le bas des plantes. Les traitements subséquents, de couverture totale, peuvent être faits jusqu'à la récolte. Voir la "NOTA" plus loin.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES (suite)

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
GRANDES CULTURES (suite) Maïs (sucré)	Pyrale du maïs (Québec seulement)	4 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Faire deux pulvérisations foliaires à une semaine d'intervalle, du début à la mi-juillet. Les traitements peuvent être faits jusqu'à la récolte. NOTA: Une même récolte ne doit pas être soumise à plus de 3 traitements au total.
Canola (colza)	Tisseuse de la betterave Fausse-teigne des crucifères Punaise Lygus	1,5 L/ha 2,75 L/ha 1,37 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien mouiller. Répéter au besoin. Ne pas traiter pendant les 21 jours qui précèdent la récolte.
Betterave à sucre	Tisseuse de la betterave Mineuses diptères Ver-gris panaché Tisseuse de la luzerne Légionnaire de la betterave	700 mL à 1,5 L/ha 1,5 à 2,75 L/ha 2,75 à 4 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien mouiller. Pour supprimer la tisseuse de la betterave, utiliser la dose faible avec les pulvérisateurs de rangées mais la dose forte avec les pulvérisateurs aériens ou les pulvérisateurs à faible volume. Répéter le traitement au besoin. Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte. Ne pas donner les fanes au bétail comme fourrage s'il s'est écoulé moins de 28 jours entre le dernier traitement et la récolte.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES (suite)

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
Tabac	Sphinx du tabac Punaise terne	2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter pendant les 3 jours qui précèdent la récolte.
	Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris à dos rouge	Voir Observations	SERRE: Mélanger 90 mL de produit dans 15 litres d'eau et appliquer la bouillie sur une superficie de 100 m ² de semis en fin d'après-midi ou bien le soir après le dernier arrosage journalier. Traiter le feuillage dès l'apparition des dégâts.
		5,25 à 7,25 L/ha	CHAMP: Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans 400 L d'eau pour obtenir une couverture totale. Faire un traitement après le repiquage, quand les ver-gris causent des dégâts. Traiter le feuillage en fin d'après-midi ou dans la soirée. Ne pas faire d'application dans les 60 jours qui précèdent la récolte.
FRUITS Bleuets	Altises (larves) Arpenteuse du groseillier Chenille à houppes blanches Chrysomèle porte-case Tenthrede des bleuets	2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Ne pas faire plus de 2 applications à 30 jours d'intervalle par saison. Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la cueillette.
	Altise de l'airelle Arpenteuse de l'airelle	2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. L'application peut être effectuée à partir de la mi-mai, dans les champs en production et le champs en pousse végétative, en respectant le délai d'attente. Ne pas faire plus de 2 applications par année Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la récolte.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES (suite)

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
LÉGUMES Haricots (secs, de Lima et mange-tout)	Légionnaires Piéride du chou Mineuses diptères Punaise Lygus Coccinelle mexicaine des haricots Punaise fétide Ver-gris panaché	2,75 à 4 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter dans les 14 jours qui précèdent la récolte des haricots mange-tout et secs. Ne pas traiter les haricots de Lima après la formation des gousses.
Choux Choux de Bruxelles Choux-fleurs	Piéride du chou Ver-gris panaché Fausse-teigne des crucifères	1,5 à 2,75 L/ha 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.
Carotte Navet Rutabaga Salsifis	Mineuses diptères Piéride du chou Ver-gris panaché Fausse-teigne des crucifères Légionnaire de la betterave Chenille des marais salants	1,5 à 2,75 L/ha 2,75 L/ha 2,75 à 4 L/ha 4 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter dans les 28 jours qui précèdent la récolte. Ne pas utiliser les fanes pour fins alimentaires.
Chou vert Chou frisé Épinards Laitue	Tisseuse de la betterave Mineuses diptères Thrips Ver-gris panaché Légionnaires Chenille des marais	1,5 à 2,75 L/ha 2,75 à 4 L/ha 4 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter au besoin jusqu'à la formation des pommes ou têtes. Ne pas traiter dans les 28 jours qui précèdent la récolte.

	Salants		
Poivrons	Mineuses diptères	1,5 à 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin, mais pas pendant les 21 jours qui précèdent la récolte.
	Mouche du piment	2,75 L/ha	

APPLICATIONS RECOMMANDÉES (suite)

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
Betterave potagère	Tisseuse de la betterave Mineuses diptères Ver-gris panaché	1,5 à 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter dans les 28 jours qui précèdent la récolte. Ne pas utiliser les fanes pour fins alimentaires.
	Tisseuse de la luzerne	2,75 L/ha	
	Légionnaire de la betterave	2,75 à 4 L/ha	
	Chenille des marais salants	4 L/ha	
Tomates	Mineuses diptères	1,5 à 2,75 L/ha	Appliquer la dose d'emploi recommandée à l'hectare dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin, mais pas pendant les 21 jours qui précèdent la récolte.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES (suite)

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
<p>PLANTES ORNEMENTALES Fleurs Arbustes Arbres</p>	<p>Chenille burcicole Légionnaires Mineuses Punaise fétide Punaise de l'érable négondo Punaise Lygus Punaise terne Tisseuses Ver-gis</p>	<p>2,75 à 4 L/ha</p>	<p>Mélanger la dose d'emploi recommandée à l'hectare et un maximum de 1000 litres d'eau, et pulvériser jusqu'à ce que les plantes soient bien mouillées. Pour les petites surfaces, appliquer 30 à 40 mL d'Insecticide liquide DYLOX 420 dans un maximum de 8 litres d'eau aux 100 m². Répéter au besoin. AVIS : La phytotoxicité s'est manifestée pour certaines variétés d'œillets, de zinnias, de bégonias, de sauges et de cinéraires. Lorsque les plantes de ces fleurs doivent être pulvérisées pour la première fois, n'en traiter que quelques-unes et observer les résultats pendant 5 à 7 jours avant de pulvériser la totalité. NE PAS UTILISER pour les érables Schwedler, Crimson King et de Norvège qui risqueraient d'être endommagés.</p>
<p>Narcisses</p>	<p>Mouche des narcisses</p>	<p>375 mL</p>	<p>Mélanger la dose d'emploi recommandée et 120 litres d'eau pour copieusement pulvériser 100 m de rang. Diriger la bouillie sur la base des plantes, dès l'apparition des mouches (début mai à juin). Répéter le traitement tous les ans.</p>
<p>BOISÉS Sapin baumier et épinettes des boisés de ferme, emprises, plantations d'arbres de Noël et parcs municipaux* (*Parcs nationaux et provinciaux pas inclus)</p>	<p>Larves de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p>	<p>Voir les observations</p>	<p>Avant d'employer ce produit, contacter le service forestier canadien ou bien les autorités forestières provinciales ayant juridiction pour obtenir de plus amples renseignements quant au moment le plus propice au traitement, à la méthode d'application et à la concentration requise. Les quantités utilisées dépendront de la grosseur des arbres et de la gravité de l'infestation. Répéter les applications au besoin pour prévenir les dégâts que causent les larves en se nourrissant. <u>Bouillie diluée</u> (pulvérisateurs hydrauliques): Appliquer 2,75 à 4 L d'Insecticide liquide DYLOX 420 dans un maximum de 1250 litres d'eau à l'hectare. Pulvériser les arbres jusqu'à ce qu'ils soient bien mouillés. <u>Bouillie concentrée</u> (machines de nébulisation): Verser 1,25 à 1,75 L de DYLOX liquide 420 dans 100 litres d'eau et appliquer jusqu'à 200 L de cette bouillie à l'hectare. Pulvériser jusqu'à ce que le feuillage soit humide.</p>

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

EMPLOIS RESTREINTS

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que de la façon autorisée; consultez les autorités locales ayant juridiction quant à l'emploi des produits antiparasitaires pour ce qui est des permis pouvant être requis.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
Sapin baumier et épinettes des fermes de gestion forestière, chemins verbalisés, plantations d'arbres de Noël et parcs municipaux* (*Parcs nationaux et provinciaux pas inclus)	Larves de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	Voir les observations	PULVÉRISATEUR AÉRIEN: Appliquer 2,75 à 4 litres de DYLOX liquide 420 à l'hectare dans assez d'eau pour obtenir une bonne couverture totale.
Forêt et arbres d'ombrage	Larves des spongieuses (1 ^{er} au 3 ^e stades larvaires seulement)	Voir les observations	PULVÉRISATEUR AÉRIEN OU AU SOL : Appliquer 2 à 2,75 L de produit à l'hectare dans assez d'eau pour obtenir une bonne couverture totale.
Arbres à feuilles caduques	Livrée des forêts	Voir les observations	PULVÉRISATEUR AÉRIEN OU AU SOL : Appliquer 675 mL de produit à l'hectare dans assez d'eau pour obtenir une bonne couverture totale.
Épinette et sapin (plantations forestières ou nouvelles zones de régénération)	Tenthredo à tête jaune de l'épinette	1,19 à 2,38 L/ha	PULVÉRISATEUR AÉRIEN : Utiliser la dose de 1,19 L/ha si la population de ravageurs est faible. Utiliser la dose plus élevée dans les cas d'infestations plus graves. Appliquer au stade larvaire. Utiliser au maximum 24 L d'eau à l'hectare. Contacter les spécialistes forestiers provinciaux pour de plus amples renseignements quant au moment le plus propice au traitement. Ne pas appliquer directement dans les systèmes aquatiques, ni dans les zones inondées. Respecter une zone tampon de 100 m entre les zones traitées et les systèmes aquatiques.

CULTURES	INSECTES	DOSE D'EMPLOI D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420	OBSERVATIONS
Épinette et sapin (plantations forestières ou nouvelles zones de régénération)	Tenthrède à tête jaune de l'épinette	1,19 à 1,79 L/ha	<p>PULVÉRISATEUR TERRESTRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la dose de 1,19 L/ha si la population de ravageurs est faible. Utiliser la dose plus élevée dans les cas d'infestations plus graves. • Appliquer au stade larvaire. Contacter les spécialistes forestiers provinciaux pour de plus amples renseignements quant au moment le plus propice au traitement. • Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Respecter une zone tampon de 75 m entre les zones traitées et les systèmes aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques tels que les étangs, lacs, rivières et ruisseaux lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants. • NE PAS appliquer plus d'une fois par saison.

PRÉCAUTIONS

FAIRE EN SORTE QUE LA BOUILLIE D'INSECTICIDE LIQUIDE DYLOX 420 NE SOIT PAS APPLIQUÉE ET NE DÉRIVE PAS SUR LES VARIÉTÉS DE SORGHO SENSIBLES AUX PHOSPHATES, POUR NE PAS RISQUER DE BRÛLER LE SORGHO OU LE MILO.

Ne pas l'utiliser sur les autres cultures alimentaires et fourragères. Suivre les directives de l'étiquette au pied de la lettre. L'utilisation de doses d'emploi plus élevées que celles qui sont recommandées peut se traduire par un taux de résidus illégal dans les récoltes. Ne pas utiliser ce produit sur les récoltes en serres. Afin de protéger les poissons et la faune, ne pas contaminer les rivières, les lacs et les étangs.

L'Insecticide liquide DYLOX 420 peut tacheter la peinture des automobiles; en cas de contact accidentel, laver immédiatement la voiture.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

AVERTISSEMENT

Irrite les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Ce produit peut être nocif s'il est absorbé par la bouche, les voies respiratoires ou la peau. Prévenir tout contact avec les yeux ou la peau. Ne pas en inhaler les émanations. Toujours se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après la manipulation. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant l'application.
- Ne pas pénétrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement. Dans le cas où ce délai ne peut être respecté, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes.

Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. GARDER CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PREMIERS SOINS : Appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou contacter un centre antipoison en cas d'intoxication. Faire allonger le patient et le garder au calme. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement en faisant boire de l'eau à volonté puis donner une dose (15 mL) de sirop d'ipéca au patient. Si le vomissement ne débute pas dans les 10 ou 20 minutes qui suivent, donner une deuxième dose de sirop. Quand on n'a pas de sirop d'ipéca sous la main, provoquer le vomissement en mettant un doigt dans la gorge du patient: répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Le patient devrait être allongé sur le ventre ou sur le côté, la tête plus basse que les pieds. Faire promptement appel aux services d'un médecin. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT SI LA PERSONNE A PERDU

CONNAISSANCE OU EST EN CONVULSIONS. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement la peau à l'eau tiède et au savon. En cas de contact avec les yeux, les laver sur-le-champ à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit inhibe la cholinestérase et stimule le système nerveux central. Les principaux symptômes sont les suivants: oppression de la poitrine, transpiration, contraction des pupilles, douleurs d'estomac, vomissement et diarrhée. Comme antidote, administrer du sulfate d'atropine à de fortes doses thérapeutiques et répéter au besoin jusqu'à la limite de tolérance. Le 2-PAM est aussi un antidote et peut être administré en même temps que l'atropine. Ne pas administrer de morphine. Surveiller l'œdème pulmonaire; dans les cas graves d'intoxication, il peut apparaître même 12 heures après l'accident. Dès le premier signe d'œdème pulmonaire, placer le patient sous la tente à oxygène et le traiter selon la gravité de ses symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale, par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide liquide DYLOX 420 fait partie du Groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et autres insecticides du Groupe 1B. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser DYLOX 420 Insecticide Liquide ou les insecticides du même groupe 1B en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes insectes.

- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes de lutte chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847.

DYLOX est une marque déposée de Bayer.

300390

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))